

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE DONNENHEIM

MAIRIE
de
DONNENHEIM
67170



Procès-verbal
des délibérations du conseil municipal

Séance du 10 janvier 2023

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 1

L'an deux mille vingt-trois le dix janvier à 20 h, le conseil municipal régulièrement convoqué le quatre janvier 2023 s'est réuni, dans la salle du conseil municipal

***Sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELE, Maire
Secrétaire de Séance – Mme Brigitte HASE***

Membres présents : Mr SCHISSELE Stéphane – Mr HERTZOG Frédéric – Mme HASE Brigitte – Mme MORIER Caroline (arrivé en séance à 20 h 11) - Mr ENDERLIN Lionel - Mr GILLIG Thomas – Mme BRUCKER Catherine - Mr MAETZ Dominique – Mme DELAMARE Céline – Mr RITLENG Nicolas.

Membre absent : Mr DEBEIRE François

QUORUM : 6

Le Quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2022.
3. Décision modificative budgétaire.
4. Autorisation de liquidation des dépenses d'investissements pour 2023.
5. Divers

1) **Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal

DESIGNE

Mme Brigitte HASE secrétaire de la présente séance.

POUR : 9 Voix

2) **Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022.**

Mr le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2022.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal

**DECIDE
D'ADOPTER**

le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022.

POUR : 9 Voix

3) **Décision modificative budgétaire**
Arrivée de Mme MORIER à 20 h 11.

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire concernant les dépenses d'investissements en particulier le chapitre 16, remboursement d'emprunt.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal, section d'investissement en particulier le chapitre 16, remboursement d'emprunt.

Cette régularisation pourra s'effectuer de la façon suivante :

Crédit à ouvrir :

Section d'investissement – dépenses

Chapitre 16 (article 1641) - Emprunts et dettes assimilées : + 4373.18 €

Crédit à réduire :

Section d'investissement - dépenses

Chapitre 21(article 2182) - Immobilisations corporelles : - 4 373.18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

D'accepter les modifications budgétaires du Budget 2022 de la commune telles que proposées ci-dessus et de valider ces transferts de crédits nécessaires à la régularisation.

POUR : 10 Voix

4) Autorisation de liquidation des dépenses d'investissements pour 2023.

L'article L 1612 - 1 du code général des collectivités prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2022 s'élève à 320 657,55 €.

En application de l'article précité, le conseil municipal autorise le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2023. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption :

TRAVAUX :

Chapitre 21 Article 2131		
PROBST	Fermeture de la fenêtre de l'église :	4 045,25 €
AGM	Travaux de finition salle du conseil :	529,20 €
HECHT	Travaux de finition plâtrerie bâtiment Bibliothèque :	2 461,20 €
SBK	Marché Bibliothèque :	6 401,42 €
Chapitre 21 Article 2151		
ROSACE	Enfouissement de réseaux fibres rue Principale :	9 795,00 €
ESR	Enfouissement de lignes électriques rue des Oies :	12 000,00 €
ORANGE	Travaux d'enfouissement de lignes téléphonique :	3 468,00 €

D'autre part, il reste à réaliser des recettes d'investissement comme suit :

Chapitre 13 Article 132		
CEA	Subvention	11 333,00 €

POUR : 10 Voix

5) Divers :

- Cérémonie des Vœux à la population le 15/01 à 10 h 30. Mr. Le Maire invite les conseillers à y participer.

L'assemblée n'ayant aucun autre point à soulever, la séance est close à 20 h 35.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur Stéphan SCHISSELE Maire	
Madame Brigitte HASE Secrétaire de séance	